



RESTAURATION SCOLAIRE

FICHE D'INSCRIPTION

ANNEE 2022/2023

Merci de renseigner l'ensemble des informations demandées en lettres capitales. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

RENSEIGNEMENTS ELEVE

NOM	
PRENOM	
DATE ET LIEU DE NAISSANCE	___/___/___ à _____
SEXE : <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin	ECOLE : <input type="checkbox"/> Maternelle <input type="checkbox"/> Primaire

RESPONSABLE LEGAL 1

NOM	
PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	___/___/___
PROFESSION	
NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR	
SITUATION FAMILIALE	<input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> marié <input type="checkbox"/> séparé <input type="checkbox"/> divorcé <input type="checkbox"/> veuf <input type="checkbox"/> concubin <input type="checkbox"/> union libre <input type="checkbox"/> pacs
ADRESSE POSTALE	
ADRESSE MAIL	
PORTABLE PERSONNEL	___ / ___ / ___ / ___ / ___
TELEPHONE PROFESSIONNEL	___ / ___ / ___ / ___ / ___

RESPONSABLE LEGAL 2

NOM	
PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	___/___/___
PROFESSION	
NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR	
SITUATION FAMILIALE	<input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> marié <input type="checkbox"/> séparé <input type="checkbox"/> divorcé <input type="checkbox"/> veuf <input type="checkbox"/> concubin <input type="checkbox"/> union libre <input type="checkbox"/> pacs
ADRESSE POSTALE	
ADRESSE MAIL	
PORTABLE PERSONNEL	___ / ___ / ___ / ___ / ___
TELEPHONE PROFESSIONNEL	___ / ___ / ___ / ___ / ___

PERSONNES A CONTACTER		
	CONTACT 1	CONTACT 2
NOM		
PRENOM		
PORTABLE PERSONNEL	__ / __ / __ / __ / __	__ / __ / __ / __ / __
TELEPHONE PROFESSIONNEL	__ / __ / __ / __ / __	__ / __ / __ / __ / __
APPEL EN CAS D'URGENCE	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
AUTORISE A RECUPERER L'ENFANT	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

INFORMATIONS DIVERSES	
N°ALLOCAIRE CAF	
MONTANT DU QUOTIENT FAMILIAL (joindre justificatif)	
COMPAGNIE D'ASSURANCE	
N° CONTRAT ASSURANCE	
NOM, ADRESSE DU MEDECIN TRAITANT	
NOM, ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT HOSPITALIER	

CANTINE				
JOURS DE FREQUENTATION	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
REGULIERE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
OCCASIONNELLE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ALLERGIES		PRATIQUES ALIMENTAIRES		
MODE DE REGLEMENT				
<input type="checkbox"/> Chèque	<input type="checkbox"/> Carte bleue	<input type="checkbox"/> Espèces	<input type="checkbox"/> Virement	<input type="checkbox"/> Prélèvement (<i>remplir demande en annexe</i>)

BUS		
JOURS DE FREQUENTATION	MATIN	SOIR
LUNDI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MARDI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JEUDI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VENDREDI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N°CIRCUIT :		
POINT DE MONTEE :		POINT DE DESCENTE :
HEURE DE DEPART :		HEURE DE RETOUR :

Votre enfant est inscrit sur les circuits aux transports scolaires, à ce titre, il est tenu d'utiliser le service, et sauf cas de force majeure, il ne peut pas quitter l'établissement scolaire entre l'heure de fin des cours et la montée dans le bus. Sur ce créneau-là, il est sous l'entière responsabilité des agents du SIVOM.



RESTAURATION SCOLAIRE

REGLEMENT INTERIEUR

ANNEE 2022/2023

Le présent règlement régit le fonctionnement de la cantine scolaire des écoles élémentaire et maternelle. La cantine est un service **facultatif**, son seul but est d'offrir un service de qualité aux enfants des écoles.

INSCRIPTIONS ET REINSCRIPTIONS OBLIGATOIRES

Si vous souhaitez que votre enfant déjeune au restaurant scolaire de son école, vous devez **l'inscrire ou le réinscrire** chaque année auprès du SIVOM de la Bure, à l'aide du formulaire ci-joint dûment complété. Si l'enfant **n'est pas inscrit ou réinscrit**, il ne peut être **reçu, ni gardé** au restaurant scolaire.

L'inscription doit être **retournée au plus tard le 24 juin 2022**. Pour tout enfant non inscrit et déjeunant à la restauration scolaire, le repas sera facturé au tarif occasionnel.

L'inscription peut être prise en cours d'année pour les enfants nouvellement arrivés et scolarisés sur les écoles maternelle et élémentaire de Rieumes.

ARTICLE 1 – CONDITIONS D'ACCUEIL

Le nombre de jours de fréquentation par semaine (1,2,3,4) des élèves à la cantine scolaire devra être choisi au début de l'année et pour toute l'année (voir fiche d'inscription).

En cas de force majeure **et dans la limite des places disponibles**, des écoliers pourront prendre leurs repas à la cantine en qualité d'occasionnels. **Les parents devront dans ce cas téléphoner au SIVOM avant 17h00 la veille pour une inscription pour le repas de midi.**

Les enfants qui doivent bénéficier de soins sur le temps de la restauration scolaire (ex : orthophonie) pourront s'inscrire en cours d'année et bénéficieront du tarif normal.

Les enfants qui suivent l'aide personnalisée pourront manger à la cantine scolaire à titre exceptionnel tout en bénéficiant du tarif normal. Les enseignants devront en communiquer la liste, dès qu'elle sera établie pour la période concernée.

Les enfants de l'école maternelle qui ont des difficultés d'adaptation à la vie en collectivité et pour lesquels l'école ou le médecin scolaire conseillent de supprimer ou de suspendre la restauration scolaire pourront cesser de fréquenter la cantine sur production d'un justificatif.

Les parents se retrouvant dans la situation de demandeurs d'emplois pourront enlever leurs enfants de la cantine scolaire sous production d'un simple justificatif.

Lors des sorties pédagogiques, les enfants emportent leurs paniers repas confectionnés par la famille. Le SIVOM de la BURE ne fournira donc pas les paniers repas et sa responsabilité ne pourra pas être engagée en cas de problème. Le repas ne sera pas comptabilisé dans la facturation.

ARTICLE 2 – TRAITEMENTS MEDICAUX

Selon les consignes ministérielles, aucun médicament ne peut être accepté et donné dans le cadre de la cantine. Le personnel de la M.J.C. de Rieumes et du SIVOM de la Bure n'est pas habilité à distribuer ou administrer des Médicaments. Les parents devront s'organiser avec leur médecin traitant pour une prise de médicaments le matin et/ou le soir.

ARTICLE 3 – REGIME PARTICULIER

- **Régime médical** : Allergies : Le restaurant scolaire n'est pas en mesure d'accueillir des enfants qui ont un régime particulier dû à une allergie, sauf si l'enfant est pris en charge par un Projet d'accompagnement individualisé (PAI). A noter que le PAI n'est valable que pour une année scolaire renouvelable.
- **Régime non médical** : Les limites des prestations des repas ne permettent pas de régime alimentaire non médical.

Dans ces deux cas, l'enfant pourra être autorisé par le SIVOM de la Bure à consommer un panier repas préparé par ses parents, sa responsabilité ne pouvant être engagée en cas de problème.

ARTICLE 4 – FACTURATION ET PAIEMENT

Les factures sont disponibles sur le site Internet de Berger Levrault Enfance : <https://portail.berger-levrault.fr/SivomLaBure31370/accueil> via un accès personnalisé qui permet de consulter et payer les factures par virement ou carte bancaire. Les parents qui le souhaitent peuvent aussi mettre en place un virement automatique, payer par chèque ou par espèces directement dans les locaux administratifs du SIVOM.

Les tarifs de la cantine sont fixés par le Comité Syndical du SIVOM de la Bure. Ils sont dégressifs selon le nombre d'enfants scolarisés pour une même famille.

1 enfant	3, 31 euros
2 enfants	3, 15 euros
3 enfants et plus	3, 04 euros
Enfants occasionnels ou non-inscrits	5, 04 euros

**La facturation est basée sur le nombre de jours d'école.*

Règle générale en cas d'absence

- Pour maladie de plus d'une journée, le SIVOM de la Bure peut déduire les repas non pris sur présentation d'un justificatif médical.
- Le SIVOM doit être prévenu au minimum la veille, sinon, le premier jour ne sera pas déduit.
- Pour motif personnel ou familial, le SIVOM doit impérativement être averti 72 heures à l'avance.

Important : lorsque votre enfant est absent, il est indispensable de prévenir à la fois l'école et le SIVOM (ainsi que la MJC si l'enfant y est inscrit).

Les repas non pris pour les motifs suivants seront systématiquement déduits des factures :

- Lorsqu'il y a une fermeture de classe.
- En cas de neige, si les élèves ne viennent pas à l'école et ne mangent pas à la cantine lorsque les transports scolaires ne fonctionnent pas.
- En cas de voyage scolaire lorsque les parents auront fourni les repas.

Pour tous changements ou radiation, en avertir le SIVOM de la Bure.

ARTICLE 5 - DISCIPLINE

Conscient que la vie en collectivité nécessite des efforts, le personnel de la M.J.C. de Rieumes, en charge de l'animation interclasse sur la pause méridienne, intervient pour appliquer les règles de vie visant au respect des personnes et des biens.

Toute détérioration imputable à un enfant, faite volontairement ou par non-respect des consignes, sera à la charge des parents pendant le temps scolaire ou périscolaire.

Fait à Rieumes, le ____/____/2022

Signatures des responsables légaux, précédées de la mention « lu et approuvé »



RESTAURATION SCOLAIRE

AUTORISATIONS SPECIALES

ANNEE 2022/2023

MESURES D'URGENCE

En cas d'accident sur le temps de cantine, de garderie des enfants ou entre la sortie des classes et la montée dans le bus :

J'autorise

Je n'autorise pas

les agents du SIVOM de la Bure à prendre pour moi les mesures d'urgence qu'ils estimeront nécessaires pour la santé de mon enfant (hospitalisation, réanimation, anesthésie, ...).

Fait à Rieumes, le ____/____/2022

Signatures des responsables légaux, précédées de la mention « lu et approuvé »

ASSURANCE

Nous certifions que notre enfant est couvert par une assurance responsabilité civile et avoir pris connaissance de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels.

Nous autorisons le responsable de la structure, en cas d'accident impliquant notre enfant, à communiquer nos coordonnées ainsi que le références de notre assurance au tiers lésé sur sa demande.

Fait à Rieumes, le ____/____/2022

Signatures des responsables légaux, précédées de la mention « lu et approuvé »



RESTAURATION SCOLAIRE

DEMANDE DE PRELEVEMENT

ANNEE 2022/2023

Si vous souhaitez régler vos prestations de restauration scolaire par prélèvement automatique, nous vous remercions de nous retourner le présent document accompagné obligatoirement d'un IBAN/BIC (anciennement RIB) de votre Banque, à l'adresse suivante :

SIVOM DE LA BURE – 2 place de la Patte d’Oie – 31370 RIEUMES

Tél : 05 61 91 15 48 @ : sivom.bure1@orange.fr

Dès son enregistrement, nous vous renverrons un MANDAT de PRELEVEMENT SEPA avec votre numéro Référence Unique du Mandat que vous nous retournerez daté et signé pour finaliser votre demande de prélèvement.

DEMANDE DE PRELEVEMENT SEPA (joindre IBAN/BIC)

TITULAIRE DU COMPTE			
NOM, PRENOM			
ADRESSE			
VILLE		CP	
COURRIEL			
TELEPHONE			
ENFANTS			
NOM, PRENOM		DATE DE NAISSANCE	
NOM, PRENOM		DATE DE NAISSANCE	
NOM, PRENOM		DATE DE NAISSANCE	
NOM, PRENOM		DATE DE NAISSANCE	